

Étude de définition et de délimitation des zones humides

Vous avez fait réaliser un pré-diagnostic écologique qui révèle la présence potentielle ou avérée de zones humides ? Vous souhaitez en confirmer la présence et, le cas échéant, connaître l'emprise réelle de la zone humide réglementaire sur le site de votre projet d'aménagement ? Loire-Atlantique développement réalise des délimitations précises, conformément aux critères de définition et de délimitation des zones humides fixés par arrêté ministériel.

Identifiez les zones humides avec précision pour sécuriser votre projet

La définition et les critères de délimitation des zones humides est fixée par arrêté ministériel. Les espèces végétales indicatrices de zones humides en Pays de la Loire sont, quant à elles, répertoriées sur le site de la DREAL.

Les grandes étapes de notre accompagnement

1. Analyse des études antérieures et délimitation de la frontière supposée.
2. Réalisation, en période hivernale et printanière, de relevés pédologiques (sondages à la tarière manuelle) et floristiques (caractérisation des habitats naturels et réalisation de placettes floristiques) de part et d'autre de la frontière supposée.
3. Délimitation et caractérisation de la zone humide conformément aux critères fixés par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 modifiant celui du 25 juin 2008.
4. Production d'un rapport de synthèse avec caractérisation des sondages et des placettes réalisés, production de cartes, reportage photographique et coupes de sols.

[Toutes nos offres biodiversité](#)